

**APPEL PUBLIC À CANDIDATURES
POUR LA DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DU MANS**

Vous assumez des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ? Vous êtes représentant d'une organisation représentative des salariés, d'une entreprise employant moins de cinq cent salariés ou d'un établissement d'enseignement secondaire ? Vous avez le profil pour être élu dans le collège des personnalités extérieures du conseil d'administration de l'Université du Mans.

Du 11 au 13 mars 2025, l'université du Mans renouvelle les membres de son conseil d'administration. Cette instance comporte un collège de 8 personnalités extérieures (détail en annexe), dont 4 personnalités seront désignées suite au présent appel public à candidatures.

Elles seront amenées à participer à la vie politique de l'établissement et notamment à l'élection du Président de l'université. Leur mandat sera d'une durée de 4 ans.

Ces 4 personnalités extérieures doivent correspondre aux profils suivants :

- une personnalité assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Au moins une de ces personnalités extérieures devra avoir la qualité d'ancien diplômé de l'Université du Mans.

Conformément à l'article L712-3 du code de l'éducation et de l'article 11.1.1 des statuts de l'université, les 4 personnalités extérieures désignées après appel public à candidatures le seront par les représentants élus du conseil d'administration et par les représentants des collectivités territoriales et de l'organisme de recherche à l'issue d'un vote à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour et à la majorité des suffrages exprimés au 2ème tour. **Cette élection aura lieu le lundi 24 mars 2025.**

Le choix final tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et l'organisme de recherche afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des 8 personnalités extérieures membres.

Comment candidater ?

Les candidatures devront comprendre :

- Le formulaire joint ci-dessous dûment complété et signé (signature manuscrite, originale ou scannée, ou électronique (mécanisme permettant de garantir l'intégrité d'un document électronique et l'authentification de l'auteur pour s'assurer que l'acte ne puisse être remis en cause)) ;
- Une lettre d'intention ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie d'une pièce d'identité.

Les candidatures sont à adresser au plus tard **le vendredi 7 mars 2025, en format papier** à l'adresse maison de l'Université, service des affaires générales et juridiques (bureau 107), avenue Olivier Messiaen, 72085 le Mans cedex 9, par tout moyen permettant de conférer une date certaine ou **au format numérique** à l'adresse suivante : elections@univ-lemans.fr.

Le Président de l'Université, Pascal LEROUX

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE
PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DU MANS**

Nom usuel : Prénom :

Fonction :

Téléphone Courriel :

Catégorie à laquelle vous postulez ?

- 1ère catégorie : personne assurant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise (joindre un organigramme)**

Nom du responsable de l'entreprise :

Coordonnées de l'entreprise :

.....

- 2ème catégorie : représentant des organisations représentatives des salariés :**

Nom du responsable de l'organisation :

Coordonnées de l'organisation :

.....

- 3ème catégorie : représentant d'une entreprise employant moins de cinq cent salariés :**

Nom du responsable de l'entreprise :

Coordonnées de l'entreprise :

.....

- 4ème catégorie : représentant d'un établissement d'enseignement secondaire :**

Nom du proviseur :

Coordonnées de l'établissement :

.....

Vous avez également la qualité d'ancien diplômé de l'Université du Mans ?

Non **Oui** Année d'obtention :

Nom du diplôme :

.....

Date et Signature du candidat :

**ANNEXE - COMPOSITION DU COLLÈGE DE PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DU MANS**

<p align="center">8 Personnalités extérieures au conseil d'administration</p> <p align="center"><i>Le respect de l'obligation de la parité entre les femmes et les hommes s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures.</i></p>	<p align="center">Désignation ou élection des représentants</p>	<p align="center">Modalités de désignation ou d'élection</p>	<p align="center">Nom des représentants</p>
<p>1^{ère} catégorie :</p> <p>3 personnalités dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 représentant de la région Pays de Loire ; - 1 représentant de Le Mans Métropole ; - 1 représentant du conseil départemental de la Mayenne 	<p>Désignation par l'institution représentée</p>	<p>Chaque représentant doit être membre de l'organe délibérant de cette institution</p>	<p>Non encore connus Désignation à venir</p>
<p>2^{ème} catégorie :</p> <p>1 représentant du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),</p>	<p>Désignation par l'institution représentée</p>	<p>Le représentant est désigné par l'instance compétente de cet organisme de recherche</p>	<p>Non encore connus Désignation à venir</p>
<p>3^{ème} catégorie :</p> <p>4 personnalités dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Une personnalité assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ; b) Un représentant des organisations représentatives des salariés ; c) Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ; d) Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire. <p>Au moins une de ces personnalités extérieures devra avoir la qualité d'ancien diplômé de l'Université.</p>	<p>Election au sein du conseil d'administration</p>	<p>Les personnalités sont élues après un appel public à candidatures par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des personnels et des usagers, membres élus du conseil d'administration (scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025) ; - Les personnalités désignées au titre des deux premières catégories <p>Les personnalités extérieures de cette 3^{ème} catégorie sont élues à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration plénier au premier tour et à la majorité des suffrages exprimés au deuxième tour.</p>	<p>Séance de la commission de la recherche du lundi 24 mars 2025</p>